

**-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2012**

**Etaient présents : 22**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Dominique MARECHAL, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY (arrivée au point n°2), Béatrice ROUX (arrivée au point n°2), Mélanie COUSIN, David COLLUS (arrivé au point n°2), Nelly GOBY (arrivé au point n°2), Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

**Etaient absents ou excusés : 7**

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE, Christian PROTET (pouvoir à Françoise CLEMENT), Joëlle GUERIN, (pouvoir à Dominique MARECHAL), Thierry CLAIRET, Franck D'ELIA, Emilie BONIN

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.**

Monsieur le Maire informe que le point relatif à la sectorisation est reporté à la séance du mois de juin prochain, en raison d'une nouvelle étude sollicitée par des parents d'élèves lors d'une réunion le 12 avril dernier.

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2012**

Sans observations

**- AFFAIRES GENERALES :**

**2°) Compte rendu des délégués du conseil municipal auprès de l'ASC et de l'AMSA**

Conformément à l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal prend acte** du rapport établi par les délégués du conseil municipal, à savoir Michèle LIEVREMONT et Evelyne PAILLET auprès de l'Association Sportive et Culture de Saint-Apollinaire et de l'Association Musicale de Saint-Apollinaire.

**- FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :**

**3°) Comptes administratifs 2011 : budget général et budget annexe «location de salles»**

Michèle LIEVREMONT présente le détail du compte administratif 2011 :

**Budget général**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	6 992 828.43	7 885 664.85	892 836.42
Report 2010			<u>+ 2 812 554.22</u>
TOTAL			3 705 390.64
Investissement	1 741 525.70	2 297 193.52	555 667.82
Report 2010			<u>+ 503 921.52</u>
TOTAL			1 059 589.34
TOTAL	8 734 354.13	10 182 858.37	1 448 504.24
Report 2010			<u>+ 3 316 475.74</u>
			+ 4 764 979.98

**Budget annexe « Locations de salles »**

■ Section de fonctionnement	
• Dépenses réelles	51 437 €
• Recettes réelles	78 092 €
• Excédent de clôture	26 655 €
■ Section d'investissement	
• Dépenses réelles	12 284 €
• Recettes réelles	20 177 €
• Excédent de clôture	7 893 €
Excédent global :	34 549 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (23 VOIX POUR, M. le Maire ne participant à ce vote) les comptes administratifs 2011 du budget général et du budget annexe « Locations de salles ».**

**4°) Comptes de gestion 2011**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité les comptes de gestion 2011 du budget général et du budget annexe «locations de salles» dressés par Mme le Receveur.**

**5°) Affectation des résultats 2011 : budget général et budget annexe «location de salles»**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'affecter, après approbation du compte administratif 2011, les résultats de fonctionnement de la manière suivante :**

**Budget général**

Excédent de fonctionnement	3 705 390.64 €
Affectation en investissement (article 1068)	762 880.61 €
Report en fonctionnement (article 002)	2 942 510.03 €

**Budget annexe « Locations de salles »**

Excédent de fonctionnement :	22 929.19 €
Report en section de fonctionnement (article 002)	22 929.19 €

**6°) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2011**

**Le conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2011.**

**7°) Admission en non valeur**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET à l'unanimité en non valeur une taxe d'urbanisme (TLE) d'un montant de 631 euros suite à la liquidation judiciaire d'une société.**

**8°) Avis du conseil municipal sur la demande d'adhésion de la commune de Corcelles les Monts au sein du Grand Dijon**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE à l'unanimité un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Corcelles les Monts au sein du Grand Dijon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

**- JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :****9°) Demande de subvention auprès du FIPD pour l'action Ados Soutien et le dispositif REUSSIR**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de solliciter auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) une aide financière d'un montant de 2 000 €, soit 1 000 € pour l'action ados soutien et 1 000 € pour le dispositif REUSSIR.**

**- TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME :****10°) Reprise d'espaces verts, stabilisés et parkings à Pré Thomas**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer l'acte de rétrocession moyennant l'euro symbolique ainsi que tous actes et documents à intervenir dans le cadre de la reprise d'une partie des espaces verts du quartier Pré Thomas ainsi que des stabilisés et parkings conformément au tableau joint par Nexity Foncier Conseil pour l'euro symbolique.

**11°) Convention de servitudes avec ERDF relative à l'établissement d'une ligne électrique souterraine sur la rue de Cracovie cadastrée ZB 129 appartenant à la commune**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer la convention de servitudes avec ERDF relative à l'établissement d'une ligne électrique souterraine à haute tension entre le poste « HOUETTES » et le poste « TALBOT » située sur la parcelle cadastrée ZB 129 rue de Cracovie, appartenant à la commune.

**12°) Convention de servitudes avec GRDF relative à l'établissement d'une canalisation gaz souterraine à protection cathodique sur le lieu dit « le Boucher » cadastrée ZB 257 appartenant à la commune**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer la convention de servitudes avec GRDF relative à l'établissement d'une canalisation gaz souterraine à protection cathodique ZAE Cap Nord d'une longueur de 100 m, cadastrée ZB 257 sur le lieu-dit « LE BOUCHER », appartenant à la commune.

**13°) Signature d'un bail avec TDF suite au déplacement du pylône situé à la Redoute**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer un bail avec la société TDF pour un pylône radioélectrique implanté sur un terrain - parc de la Redoute.

**14°) Appel à projets en vue de la cession future de l'emprise de l'accueil de loisirs actuel**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE (21 POUR, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT)** M. le Maire à lancer dès à présent un appel à projets pour réaliser une opération d'habitat sur l'emprise du centre de loisirs actuel avec ses bâtiments qui pourront être cédés. Le choix se fera à la fois sur la qualité architecturale du projet que sur l'offre de prix (l'estimation de France Domaine doit être sollicitée). Un délai suffisant permettra aux candidats de présenter un projet construit. Le conseil municipal pourra être sollicité en fin d'année pour débattre du choix de l'acquéreur.

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**15°) Signature de la charte du plan climat du Grand Dijon et adhésion au dispositif Illicommunes**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (24 POUR) :**

- D'adopter la charte Illico2 du plan climat du Grand Dijon,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte,
- D'adhérer au dispositif Illicommunes, mis en place par le Grand Dijon, d'accompagnement des communes à l'atteinte des objectifs
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'appel à manifestation d'intérêt concernant la participation au dispositif Illicommunes.

- **PERSONNEL**

**16°) Modification du tableau des emplois et du régime indemnitaire correspondant**

Sous réserve de l'avis favorable de la prochaine Commission Administrative Paritaire, pour les propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2012, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité** de modifier le tableau des emplois et de créer le régime indemnitaire correspondant à compter du 1<sup>er</sup> mai et du 1<sup>er</sup> juillet 2012 selon les postes en question.

**17°) Indemnité pour les élections présidentielles et législatives**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité** de verser une indemnité complémentaire pour les

agents participant à la tenue des bureaux de vote (secrétaire) et ne pouvant pas bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, à l'occasion des prochaines élections présidentielles et législatives.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire indique avoir reçu des remerciements des diverses associations, pour le versement des subventions octroyées cette année.

Suite à la question posée en commission des finances du 10 avril dernier par Monsieur Ardouin relative à la composition de la commission des impôts du Grand Dijon, Monsieur le Maire indique que les représentants de la commune proposés par la Communauté d'agglomération sont Madame Carré et Monsieur Reymond

- Robert PETIOT informe le conseil municipal que l'arrivée d'une course cycliste le samedi 28 avril 2012, à 17h00 rue Claude Martin : il demande des bénévoles pour assurer le rôle de signaleurs ; les personnes intéressées sont invitées à prendre contact auprès de lui.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

1) **Concessions de cimetière :**

Vente de 2 concessions pour la période du 22/03/ 2012 au 16/04/ 2012.

2) **Signature de marchés à procédure adaptée**

- Entretien des espaces verts pour l'année 2012 avec reconduction éventuelle en 2013 comme suit :
  - Lot 1 Mail des 4 éléments, Val Sully, parc des Varennes, rue Jean Moulin avec l'entreprise FEVRE VIEILLARD 81 route de Dijon 21470 Brazey en Plaine, pour 32 190 € ht par an
  - Lot 2 Cimetière avec l'entreprise FEVRE VIEILLARD pour 7 585 € ht par an
  - Lot 3 ZAE Cap Nord avec l'entreprise FEVRE VIEILLARD pour 3 155 € ht par an
  - Lot 4 Parc Pré Thomas avec l'entreprise FEVRE VIEILLARD pour 11 227.50 € ht par an
  - Lot 5 Espaces verts Pré Thomas avec l'entreprise PROMUT, 1 rue Clément Desormes 21000 Dijon pour 7 610 € net de tva, par an.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H40.**